

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Dans la localité de Chêne-Bougeries, la route du Vallon est un axe secondaire reliant les routes de Chêne et de Malagnou.

A la demande de la commune de Chêne-Bougeries, l'office cantonal des transports (OCT) a réalisé une étude concernant la possibilité d'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la route du Vallon.

Les parcs Sismondi et Stagni sont très fréquentés par des familles, des jeunes et par des groupes d'enfants dans le cadre de l'accueil parascolaire. La salle communale est utilisée toute l'année par la Mairie, ses partenaires et des privés avec l'organisation de concerts, de pièces de théâtre ou de réceptions officielles, ce qui en fait un lieu très fréquenté.

Dès lors, et en application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), une réglementation à l'essai d'un secteur à 30km/h est proposée entre la Place du Colonel-Alfred-Audéoudet les parcs Sismondi et Stagni. Ce périmètre représente le centre des activités de Chêne-Bougeries. Cet abaissement de la vitesse à 30 km/h, en plus de modérer la vitesse du trafic, permettra de faciliter et de sécuriser les traversées piétonnes.

AVANTAGES

- Plus de sécurité pour les riverains et les piétons
- Diminution des nuisances sonores

ABAISSEMENT DE LA VITESSE À 30KM/H



LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE (LMCE)

100 MESURES ARTICULÉES AUTOUR DE 6 PRINCIPES

Pour permettre la mise en oeuvre de la loi, un catalogue de plus de 100 mesures a été constitué. Elles s'organisent autour de 6 principes.

Les mesures rassemblées sous le thème **Moyenne ceinture** visent à mettre en oeuvre une moyenne ceinture homogène et lisible, accueillant le trafic de transit non souhaité dans l'hyper-centre et les centres urbains et permettant d'accéder aux différents secteurs et quartiers du coeur d'agglomération.

Les mesures attachées aux **Pénétrantes multimodales** visent à assurer une liaison efficace et performante entre les limites cantonales et la moyenne ceinture pour l'ensemble des modes de transports.

Les mesures contenues dans les **Centres urbains** permettent concrètement de mettre en oeuvre la priorité aux modes doux et aux transports publics tout en s'appuyant sur l'aménagement de la moyenne ceinture et les pénétrantes pour réduire le trafic de transit y circulant.

L'**Hyper-centre** rassemble quant à lui des mesures visant également à développer la priorité aux modes doux et transports publics par des mesures portant principalement sur la piétonisation et la pacification des espaces.

Les mesures proposées sous le thème **sécurisation des traversées de localité** sur réseau primaire ou secondaire ont pour objectif principal, en dehors des zones définies par la loi, de sécuriser et fluidifier des axes subissant un trafic pendulaire important.

Enfin, les **services de mobilité** et innovations proposent autant d'opportunités nouvelles de se déplacer, en visant notamment l'allègement de la pression du nombre de véhicules sur les réseaux, en favorisant le partage de véhicules plutôt que leur possession.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez le dossier complet sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée sur www.ge.ch/lc/lmce

Des questions? Appelez-nous !

GE-TRANSPORTS à votre service

+41 22 546 87 00

ge-transports

ge_transports

@ge-transports@etat.ge.ch



SÉCURISATION DE LA ROUTE DU VALLON

LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE

AOÛT 2019